



Compte rendu du Conseil Municipal d'OUSSE

Séance du 07 avril 2025 à 19h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 19h30, le Conseil Municipal, convoqué le 26 mars 2025 s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents – 14 : Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, COUTENET Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, CAPELLE Bernard, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, CAMBET Geneviève, COURTADE Christine, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LASSUS-PORTARIEU David, MENGEOLE Sandrine, SOMPROU Jean-Pierre et SOULAGNET Christophe.

Absents représentés : 3 : PUPION Claire : procuration à LIMERAT Bernadette,
SERVER Séverine : procuration à Jean-Claude BOURIAT
BARDOCHAN Michel : procuration à Bernard CAPELLE

Absents excusés : 1 : LEJEUNE Jean-Louis,

La convocation a été affichée le 26 mars 2025

Secrétaire de séance : ZEROUAL Sylvie

Objet 1 : Mission d'assistance technique et administrative avec le service Voirie et Réseaux de l'APGL64 pour les travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de lancement d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2025-2029.

A cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux et Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- Considérant que la commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal Voirie Réseaux et Aménagement en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,
- **DECIDE** de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux et Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la commune pour l'accord-cadre à bons de commande de voirie 2025-2029 conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

Présents : 14 Exprimés : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

Objet 2 : Approbation du Compte de gestion 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Trésorier municipal.
Les résultats budgétaires de clôture de l'exercice 2024 s'élèvent à :

- un excédent de	720 749,067 € en section d'Investissement
- un excédent de	321 034,80 € en section de Fonctionnement
- un excédent total de	1 041 783,86 €

Le Maire invite l'Assemblée au débat et au vote quant à ce document.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte de gestion du receveur municipal 2024.

Présents : 14

Exprimés : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 17

Objet 3 : Approbation du compte administratif 2024

Monsieur le Maire place l'assemblée communale sous la présidence de Monsieur COUTENET, premier Adjoint, et quitte la salle.

Le Président de séance présente au Conseil Municipal le compte administratif du Maire. Après rapprochement avec le compte de gestion du receveur municipal, il n'a pas été relevé de différences d'écritures et de montants.

Pour rappel, les résultats budgétaires de l'exercice 2024 s'élèvent à :

- un excédent de	720 749,06 € en section d'Investissement
- un excédent de	321 034,80 € en section de Fonctionnement
- un excédent total de	1 041 783,86 €

Le Président invite l'Assemblée au débat et au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte** le compte administratif du Maire pour l'exercice 2024

Présents : 13

Exprimés : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 15

Objet 4 : Affectation du résultat 2024

Monsieur le Maire rappelle les résultats budgétaires de l'exercice 2024 et expose le résultat de clôture de l'exercice 2024. Il explique aux membres de l'Assemblée qu'il convient de les intégrer au budget primitif à venir.

Les résultats de clôture pour l'année 2024 s'élevant à :

- un excédent de 720 749,06 € en section d'Investissement
- un excédent de 321 034,80 € en section de Fonctionnement

Monsieur le Maire propose

- l'affectation de l'intégralité de l'excédent de la section Fonctionnement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2025 – **article 1068** « Excédents de fonctionnement capitalisés »

- l'affectation de l'excédent de la section Investissement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2025 – **article 001** « Solde d'exécution de la section Investissement reporté ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE d'affecter l'intégralité de l'excédent de la section Fonctionnement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2025 – article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;**

- **AFFECTE l'excédent de la section Investissement en Recettes de la section Investissement du budget primitif 2025– article 001 « Solde d'exécution de la section Investissement reporté »**

Présents : 14 Exprimés : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

Objet 5 : Taxe d'habitation et taxes foncières : fixation des taux communaux 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes foncières bâti et non-bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les taux 2025 s'établiraient alors comme suit :

	2024			2025		
	Bases	Taux- %	Produits	Bases	Taux	Produits
Taxe Foncière Bâti	2 075 000	25,40	527 050,00	2 137 000	25,40	542 798,00
Taxe foncière Non-bâti	25 200	41,01	10 335,00	25100	41,01	10 294,00
Taxe habitation	70 700	9,98	7 056,00	55 500	9,98	5 539,00
Sous-total			544 441,00			558 631,00
Coefficient correcteur			72 306,00			74 466,00
Sous-total			616 747,00			633 097,00
Allocation compensatrice			1 414,00			2 207,00
Total			618 161,00			635 304,00

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - **taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,40%**
 - **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,01 %**
 - **taxe d'habitation : 9,98%**
- **CHARGE** Monsieur le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Présents : 14 Exprimés : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

Objet 6 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'attribution de subventions aux associations.

Les conseillers municipaux par ailleurs membres d'une association susceptible de bénéficier d'une subvention de la commune, ne prendront part ni aux débats sur ce point, ni au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ **VOTE une subvention à :**

▪ L'Amicale des Anciens Combattants :	500 €	unanimité
▪ Le Football Club de Ousse :	500 €	16 Pour- 1 abstention
▪ La FNACA Vallée de l'Ousse :	40 €	unanimité
▪ L'Association des Parents d'Elèves :	400 €	unanimité
▪ Le Foyer d'Animations :	1 600 €	unanimité
▪ L'Entente Lée-Ousse Handball :	2 400 €	unanimité
▪ La Société de chasse de l'Oussoise :	400 €	unanimité
▪ La Coopérative scolaire l'école publique Jules Verne d'Ousse	5 400€	unanimité
▪ Le Comité des fêtes :	3700 €	unanimité
▪ Pelote Oussoise :	500 €	unanimité
▪ ADMR Vallée de l'Ousse	500 €	unanimité
▪ La Boule Oussoise	300 €	16 Pour- 1 abstention

➤ **DIT que les crédits nécessaires, soit 16 240 €, seront inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune.**

Objet 7 : Fongibilité des crédits en M57 pour le budget 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Considérant que la nomenclature M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section

Considérant que, par délibération en date du 10 octobre 2023, la collectivité a adopté la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget communal 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce **dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.**
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **PRECISE** que M. le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de la plus prochaine séance

Présents : 14 Exprimés : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

Objet 8 : Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération portant affectation des résultats.
Il rappelle aussi que le projet de budget a été élaboré au cours des travaux de la commission des finances.

Le projet de budget est présenté en détail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Vote le projet de Budget primitif 2025 de la Commune d'OUSSE, équilibré à

➤ **902 619,00 € en section de Fonctionnement**

➤ **1 288 682,86 € en section d'Investissement,**

- **DIT** que pour la Section Fonctionnement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Chapitre budgétaire,

- **DIT** que pour la section Investissement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Opération et par Chapitre budgétaire

Section de fonctionnement :

▪ Chapitre 011 : charges à caractère général :	250 800,00 €
▪ Chapitre 012 : charges de personnel :	359 150,00 €
▪ Chapitre 14 : atténuations de produits :	15 000,00€
▪ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante :	96 445,00 €
▪ Chapitre 66 : charges financières :	2 500,00 €
▪ Chapitre 67 : charges exceptionnelles :	100,00 €
▪ Chapitre 68 : Dotations provisions :	707,00€
▪ Chapitre 23 : virement à section d'investissement :	177 917.00 €

TOTAL DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 902 619,00 €

▪ Chapitre 70 : produits des services, domaines et ventes :	70 000,00 € -
▪ Chapitre 73 : impôts et taxes :	694 407,00 € -
▪ Chapitre 74 : dotations, subventions et participations :	88 207,00 € -
▪ Chapitre 75 : autres produits de gestion courante :	50 005,00 €

TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 902 619,00 €-

Section d'investissement :

▪ Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés :	36 000 €
▪ Opération 61 : Aménagements Ecole :	60 000 €
▪ Opération 63 : Cimetière	60 000 €
▪ Opération 64 : aménagement centre-bourg :	357 430,86 €
▪ Opération 65 : aménagement loisirs et sports :	10 000 €
▪ Opération 70 : bâtiments communaux :	20 000 €
▪ Opération 71 : réseaux :	140 000 €
▪ Opération 80 : voirie :	350 000 €
▪ Opération 82 : éclairage public :	50 000 €
▪ Opération 90 : achat de matériel :	30 000 €
▪ Opération 91 : Aménagements rue de l'Église :	15 000 €
▪ Opération 92 : Église	30 000 €

▪ Opération 98 : Pôle culturel (rapport final APAVE)	10 000 €
▪ Opération 100 : Illuminations :	1 500 €
▪ Opération 101 : Rénovation intérieure Foyer municipal :	60 000 €
▪ Opération 104 : Aménagement Paysager Place des fêtes :	40 000 €
▪ Ecritures d'ordre :	18 752 €

TOTAL DÉPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 288 682,86 €

▪ Chapitre 10 : dotations, fonds et réserves :	321 034,80 €
▪ Chapitre 13 : subventions d'investissement : reliquat FDC	48 730,00 €
▪ Chapitre 024 : produits cessions d'immobilisations :	1 500,00 €
▪ Ecritures d'ordre :	18 752,00 €
▪ Virement de la section de fonctionnement :	177 917,00 €
▪ Reports des excédents :	720 749,06 €

TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 288 682,86 €

Présents : 14 Exprimés : 17 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant appelée la séance est levée à 20h55.

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- 1- Convention d'Assistance technique et administrative avec l'APGL64 pour travaux de voirie
- 2- Approbation du Compte de Gestion 2024 du Trésorier
- 3- Approbation du Compte administratif 2024
- 4- Affectation du Résultat 2024
- 5- Fixation du taux des taxes 2025
- 6- Vote des subventions 2025 aux associations
- 7- Fixation du taux de fongibilité des crédits pour le budget 2025
- 8- Vote du budget 2025